

Ministère de la Culture  
à l'attention de Françoise Nyssen  
Ministre  
3, rue Valois  
75 001 Paris

Paris, le 15 septembre 2017

**Objet : Préavis de grève pour la journée du 21 septembre 2017**

Madame la ministre,

Au plan interprofessionnel, nos organisations syndicales appellent les salariés à faire de la journée du 21 septembre un temps fort de mobilisation. Au coeur de cette action, il y a évidemment notre ferme opposition aux ordonnances qui, à nos yeux, n'ont d'autres visées que de réduire les droits des travailleurs et de mettre à mal des pans entiers du Code du Travail. Nous avons contesté et combattu - et contestons encore la loi dite EL KHOMRI de la précédente mandature. Nous nous opposons en toute logique à des projets de textes qui vont encore plus loin dans la régression.

Ce d'autant plus que, les agents de la Fonction publique et notamment ceux du Ministère de la Culture, déjà au centre de multiples mesures toutes plus nocives les unes que les autres, ne pourront qu'être impactés par diverses dispositions si celles-ci venaient à être mises en oeuvre dans le secteur privé. En outre l'annonce de la poursuite des politiques de suppressions d'emploi dans la Fonction publique ne correspond en rien aux fortes attentes de nos concitoyens et à leurs besoins sociaux. La suppression de 892 postes entre 2012 et 2016 dans nos services et établissements a déjà considérablement détérioré les conditions de travail des personnels et abîmé la santé des personnels.

C'est pour ces raisons que nos organisations appellent les agents à s'emparer de la journée du 21 septembre 2017 en cessant le travail et en manifestant.

En conséquence, le présent courrier vaut préavis de grève pour le jeudi 21 septembre, ainsi que pour les nuitées en aval et en amont de cette journée, pour l'ensemble des personnels du Ministère de la Culture.

**Nous exigeons pour la revalorisation des carrières des personnels du ministère et de ses établissements et pour l'amélioration des conditions de travail et de vie :**

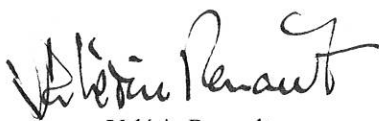
- le dégel immédiat de la valeur du point du point d'indice et son augmentation, un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la suppression du jour de carence. La suppression du projet d'augmentation de la CSG de 1,7 % pour les agents ;
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi et la création d'emploi partout où cela est rendu nécessaire ;
- l'égalité de traitement, dans le respect des règles statutaires, comme fondement de la politique ministérielle des ressources humaines (dans le domaine des carrières, des parcours professionnels, des indemnités, de l'action sociale, etc...) ;
- des taux de promotion pour tous les corps qui permettent de mieux reconnaître les carrières et la revalorisation des filières, notamment la filière administrative dont le repyramidage est attendu depuis très longtemps ;
- la levée des dérogations, la mise en place de tout le dispositif d'accompagnement pour permettre aux personnels l'accès à l'emploi titulaire ; dans le cadre du dispositif Sauvadet, le maintien à 100 % du traitement des contractuels qui se verraient titulariser et ceci, quelle que soit leur affectation ainsi que la

garantie d'un nombre de postes ouverts égal à celui des inscrits ;

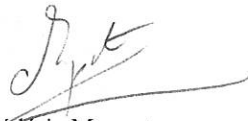
- une politique d'égalité professionnelle femme homme et la correction des écarts de rémunération et de carrière, sans bien sûr procéder à un nivellement par le bas ;
- l'amélioration des conditions de travail via des plans d'action issus des DUERP à la hauteur des enjeux et le recrutement de médecins de prévention en nombre nécessaire et dès à présent ;
- l'organisation régulière de concours, examens professionnels et concours réservés ambitieuse avec liste complémentaire ;
- la résorption de la précarité et l'application d'une grille salariale à tout agent du ministère et pour le moins un salaire indicé pour chacun ; et la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels ;
- une politique indemnitaire transparente et équitable et la réduction des disparités de toute nature ;
- des parcours professionnels ministériels afin d'acquérir une expertise dans le domaine des politiques publiques culturelles, et notamment pour les cadres ou futurs cadres ;
- le développement d'une politique d'action sociale ministérielle et la mise en place d'une protection sociale complémentaire pour rapprocher tous les personnels des soins dont ils ont besoin et répondre aux accidents de la vie ; l'attribution par le ministère des prestations sociales du Louvre afin de protéger ces personnels et leurs familles de graves difficultés sociales ; et *in fine*, la mise en place des textes réglementaires nécessaires pour sécuriser l'accès à l'ensemble des prestations sociales pour tous les agents ;
- une politique ministérielle qui protège les personnels du dumping social et tout particulièrement dans le secteur des bibliothèques, des conférences de la RMN-GP et de l'archéologie préventive ;
- la mise en oeuvre concrète de la charte sociale pour les salariés des entreprises extérieures signée le 17 décembre 2015.

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour l'ouverture de négociations dans le cadre de ce préavis.

Nous vous prions d'agréer, madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Valérie Renault  
Pour la CGT-Culture



Frédéric Maguet  
Pour le SNAC-Fsu



Elise Muller  
Pour SUD-CULTURE

copie au secrétaire général du ministère